



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport TCFD*

* Task Force on
Climate-related Financial Disclosure



© Alexandre Salle de Chou / AFD

Je suis fier de présenter le premier rapport TCFD du groupe Agence française de développement (AFD). Il démontre, une nouvelle fois, la pleine mobilisation du Groupe en faveur du climat, conformément à son engagement "100 % Accord de Paris".

Créé en 2016 par le G20, le groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (*Task-force on climate related financial disclosure – TCFD*) vise à améliorer la transparence financière des entreprises en matière de climat. C'est l'objectif de son rapport final, publié en juin 2017, qui définit quatre piliers de reporting climatique : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et métriques utilisés.

Depuis la COP21 et les travaux de la TCFD, nous savons que le changement climatique constitue un risque pour l'économie réelle comme pour la stabilité financière mondiale. Et les institutions financières comme l'AFD savent aussi qu'une meilleure appréciation des risques est un puissant levier pour trouver des solutions nouvelles et contribuer à déjouer des crises par des investissements de meilleure qualité.

La TCFD distingue deux grandes catégories de risques. **Les risques physiques** résultent des dommages directement causés aux acteurs économiques par le

changement climatique à travers (i) des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes (tempêtes, vagues de chaleur, épisodes de submersion côtière, etc.) et (ii) des évolutions graduelles, de long terme, du système climatique (modification des précipitations, montée du niveau de la mer, hausse des températures moyennes, etc.). **Les risques de transition** résultent des impacts d'une transition – induite par des mesures politiques, des évolutions technologiques ou des changements de comportement, par exemple – vers une économie bas-carbone sur les acteurs économiques, en particulier lorsque ces ajustements sont insuffisamment anticipés.

Les travaux de la TCFD ont inspiré d'autres initiatives visant à renforcer la prise en compte des risques climatiques. Je pense notamment au réseau pour verdir le système financier (*Network for Greening the Financial System – NGFS*) qui réunit des régulateurs et des banques centrales.

Je pense aussi aux réglementations française et européenne qui jouent pleinement leur rôle pour accompagner les acteurs économiques et financiers vers plus de transparence. Je pense enfin à la création

récente de la TNFD (*Task Force on Nature-related Financial Disclosure*) sur les risques biodiversité, inspirée de l'expérience réussie de la TCFD sur le climat, qui accueillera au sein de son secrétariat un *Development finance hub* structuré par l'AFD.

Pour ce qui le concerne, le groupe AFD s'est pleinement saisi de la question des risques climatiques à double titre : en tant qu'institution financière et en tant qu'agence de développement.

En qualité d'institution financière, le groupe AFD œuvre pour être à même, d'une part, de mesurer les risques financiers climatiques susceptibles d'affecter la capacité de remboursement de ses clients (Etats, collectivités locales, entreprises publiques ou privées et banques) et, d'autre part, d'en rendre compte auprès du régulateur. Le groupe AFD a ainsi été l'une des premières banques françaises à analyser l'exposition de son portefeuille de prêts aux risques physiques et à développer une méthodologie innovante pour évaluer l'exposition de ses clients à ces risques.

En qualité d'agence de développement "100 % Accord de Paris", elle donne une place centrale aux opportunités et risques liés au climat dans la gouvernance, dans le dialogue avec les clients et partenaires, dans le choix des opérations financées, et dans les différents indicateurs de pilotage de l'activité du Groupe. C'est ce qu'établit et documente ce rapport, afin de permettre des échanges réguliers sur ces sujets avec l'ensemble de nos clients et partenaires.

Aider nos clients et partenaires à prendre conscience des risques financiers climatiques, les encourager à mieux identifier les opportunités de développement à l'aune des objectifs de l'Accord de Paris : telle doit être en effet l'une des principales missions d'une banque publique de développement.

Dans cet esprit et pour contribuer à engager une mutation en profondeur de l'ensemble des institutions financières, j'ai eu l'honneur de réunir à Paris, pour la toute première fois, les 500 banques publiques de développement dans le cadre du Sommet Finance en Commun (*Finance in Common Summit – FiCS*) organisé en novembre 2020. Ces institutions – nationales, régionales, internationales et multilatérales –, qui représentent 10 % des investissements réalisés chaque année dans le monde, peuvent contribuer à transformer les systèmes financiers pour favoriser de nouveaux modèles de développement bas-carbone et résilient. Cette coalition de banques se réunira lors d'une deuxième édition du FiCS les 19 et 20 octobre 2021 à Rome, quelques jours avant l'ouverture de la COP26 de Glasgow.

L'analyse TCFD, qui s'est imposée comme un cadre de référence international au service de l'alignement sur l'Accord de Paris, y aura toute sa place pour qu'un nombre croissant d'institutions financières, publiques et privées, s'y rallient ●

Rémy Rioux, directeur général du groupe AFD

Sommaire

1. GOUVERNANCE ET ACTEURS	4
a. Les instances de décision	4
b. Les comités	5
c. Les équipes techniques d'appui aux diligences climat	8
2. STRATÉGIE	10
a. Évolution de la stratégie climat du Groupe	10
b. La feuille de route risques financiers climatiques	11
c. L'appropriation des objectifs climat	11
3. GESTION DES RISQUES	12
a. Intégration des risques physiques	12
b. Intégration des risques de transition	14
c. Accompagnement des partenaires et clients	16
4. MÉTRIQUES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	19
a. Finance climat et tonnes CO2 évitées	19
b. Alignement avec l'Accord de Paris	20
c. Émissions d'obligations climat et durables	22
d. Mobilisation du secteur privé pour le climat	22
e. Émissions carbone	23
f. Empreinte carbone du Groupe	24

I. Gouvernance et acteurs

A ■ LES INSTANCES DE DÉCISION

Statut

Créée en 1941, l'agence française de développement est la plus ancienne banque de développement du monde. Elle a un statut d'EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial) soumis à la régulation bancaire, détenu à 100 % par l'État français. L'AFD est présente dans 115 pays à travers un réseau de 85 agences et compte 2 650 collaborateurs.

L'AFD est une institution financière avec un mandat de développement, qui met en œuvre la majeure partie de la politique de développement de la France. Ses objectifs et ses moyens sont définis et renouvelés tous les deux ans par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie et des Finances, et le ministère des Outre-Mer.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) de l'AFD est présidé depuis juin 2013 par Laurence Tubiana. Il est composé de 17 membres : 6 représentants de l'État, 5 personnalités qualifiées désignées en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers ou de l'écologie et du développement durable, 4 parlementaires et 2 membres élus par le personnel. Un commissaire du gouvernement siège en son sein.

Le CA délibère sur les orientations stratégiques. Il approuve la stratégie climat (2017), la politique de responsabilité sociétale de l'organisation (RSO) du groupe AFD et est tenu informé de leur mise en œuvre et mise à jour. La revue à mi-parcours de la stratégie climat a été soumise à l'approbation du CA en juillet 2020.

Le CA délibère sur les opérations et les concours financiers octroyés par l'AFD, sur la base de documents de projet qui présentent systématiquement la cohérence de l'opération avec la stratégie climat, les risques climatiques liés à l'opération, une analyse qualitative d'alignement de l'opération à l'Accord de Paris (sur la transition bas carbone et la résilience).

Le CA de Proparco détermine les orientations de l'activité de Proparco et veille à leur mise en œuvre. Il a validé la stratégie climat de Proparco qui est une déclinaison de la stratégie Groupe.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif (COMEX) de l'AFD est composé de 3 représentants de la direction générale, des directeurs exécutifs, de l'inspection générale et du directeur général de Proparco. Le COMEX se réunit 4 fois par an pour traiter des grands enjeux relatifs au climat et à la biodiversité. Il supervise la mise en œuvre des objectifs de la stratégie climat du groupe AFD, passe en revue l'agenda international, rend des arbitrages sur les éléments de méthode pour comptabiliser la finance climat, dont la partie en faveur de la biodiversité, suit les financements annuels en termes de finance climat, est informé des travaux sur les risques financiers climatiques ainsi que les mesures prises en matière de compensations liées à son fonctionnement interne. Par souci de convergence des agendas climat et biodiversité, le périmètre du "COMEX Climat" a évolué pour devenir un "COMEX Planète".

Le COMEX de Proparco réunit la direction générale et les directeurs des différents départements de Proparco. Il débat des orientations et politiques internes et pilote l'activité y compris dans sa dimension climat et pour permettre l'atteinte des différents objectifs : pourcentage annuel de projets à cobénéfice climat (44 % à horizon 2022), alignement des opérations avec l'Accord de Paris, pilotage des objectifs en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ●

B ■ LES COMITÉS

Le comité des risques

Sous la responsabilité du conseil d'administration, le comité des risques Groupe est chargé de :

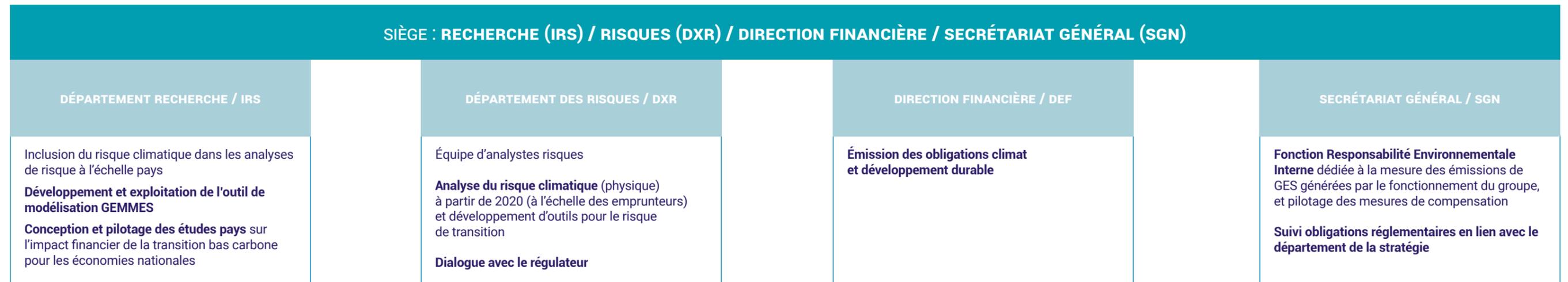
1. procéder à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures, systèmes, outils et limites, et des hypothèses sous-jacentes,
2. apprécier l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci,
3. apprécier les mesures prises pour assurer la continuité de l'activité,
4. conseiller le conseil d'administration sur la stratégie globale du groupe AFD et l'appétence en matière de risques.

Le comité de suivi des obligations thématiques, qui a pris la suite du comité de suivi des obligations climat en 2021

Il est composé de représentants de la direction financière, de la direction de la stratégie, de la direction des opérations, et de la direction des risques de Proparco et se réunit tous les six mois. Il passe en revue le pool d'actifs sous-jacents aux émissions obligatoires climat, social et durable du groupe AFD pour s'assurer de sa conformité aux critères établis dans le cadre d'émissions obligatoires thématiques.

Le comité d'audit

Il est chargé, pour l'ensemble de l'AFD, de vérifier la qualité des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, ainsi que sur la qualité du contrôle interne. Le comité d'audit comprend un membre du conseil d'administration et quatre personnalités extérieures ●



RÉSEAU DE RÉFÉRENTS CLIMAT AU SIÈGE, AGENCES ET DIRECTIONS RÉGIONALES

C ■ LES ÉQUIPES TECHNIQUES D'APPUI AUX DILIGENCES CLIMAT

Une équipe dédiée aux sujets climat appuyée par un réseau de 90 référents : Une division composée de 17 personnes pilote les sujets climat au sein du groupe AFD. Située au sein de la Direction des Opérations et bénéficiant d'un mandat transversal au groupe AFD¹, cette équipe est chargée d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie climat. Cette équipe a deux missions principales.

Premièrement, elle appuie les équipes opérationnelles pour renforcer la prise en compte des sujets climat dans les opérations du Groupe. Pour cela, elle élabore des outils pour identifier les enjeux climat en termes d'adaptation et d'atténuation pour chaque pays et pour travailler sur des trajectoires de développement bas carbone et résilientes. Elle développe et met à jour les méthodologies de comptabilisation de finance climat. Elle calcule la contribution des projets financés par l'AFD à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et en assure la redevabilité.

Deuxièmement, l'équipe pilote la mobilisation de financements climat internationaux, en particulier avec le Fonds Vert pour le climat, entretient des relations de partenariat avec d'autres bailleurs, des think tanks français et internationaux, des banques françaises, des ONG et les ministères. Elle soutient la diplomatie environnementale française dans les négociations internationales, mobilise ses pairs (banques multilatérales ou nationales et régionales au sein du Club IDFC²) et valorise les résultats climat du groupe AFD. Compte tenu de l'ambition climat du Groupe, un effort de décentralisation de l'expertise climat a été entrepris. La Division Climat s'appuie sur un réseau de plus de 90 référents au siège, dans l'ensemble

des directions exécutives et dans les bureaux de représentation de l'AFD au niveau régional et dans certains pays. Les référents climat sont chargés de soutenir les équipes dans l'intégration des enjeux climatiques dans les activités et de coordonner la contribution de leurs structures respectives aux objectifs de la stratégie climat.

À l'AFD, une équipe dédiée aux appuis environnementaux et sociaux veille à l'application des diligences environnementales et sociales. Cette équipe de 22 personnes prête une attention particulière aux risques climatiques des infrastructures financées, évalue les risques et impacts environnementaux et sociaux de chaque projet présenté aux instances de décision et identifie les mesures pour y remédier.

Proparco a un département dédié (A2D - Accompagnement vers le Développement Durable) disposant de moyens renforcés et positionné au même niveau hiérarchique que les départements opérationnels. Il regroupe les experts de Proparco dans les domaines (i) environnemental, social, de gouvernance et de (ii) mesure des impacts. La cellule Mesure d'Impacts effectue l'analyse des impacts environnementaux, sociaux et économiques des projets financés par Proparco. Elle est également responsable de la qualification climat des projets et de "l'analyse Accord de Paris" des opérations de financement direct. Une autre division réalise cette analyse pour les projets menés avec des institutions financières ●

- ① MAYOTTE - Retenue collinaire de Combani
- ② ÉTHIOPIE - Ferme éolienne d'Ashegodac
- ③ BÉNIN - Transition agroécologique des zones cotonnières au Bénin
- ④ INDE - Usine solaire de New Era
- ⑤ BOLIVIE - Centrale solaire photovoltaïque d'Oruro

1 - Y compris Proparco, qui s'appuie sur cette expertise et dispose d'une expertise en interne.

2 - International Development Finance Club – un réseau de 26 banques de développement nationales, régionales et bilatérales (cf. encadré page 16).



2. Stratégies

A ■ ÉVOLUTION DE LA STRATÉGIE CLIMAT DU GROUPE

Le gouvernement français a annoncé en 2017 dans son plan climat que le groupe AFD deviendrait la première banque bilatérale de développement avec un mandat explicite de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Le groupe AFD a inscrit cet engagement dans sa stratégie climat 2017-2022 et son **plan d'orientation stratégique** adopté en 2018, en prenant l'engagement d'être 100% Accord de Paris. Cet engagement donne un cap fort et clair au groupe AFD, engagé à rendre l'ensemble de ses activités compatibles avec une transition bas carbone et un développement résilient.

La mise en place d'une stratégie climat pour le groupe AFD

En 2007, l'AFD s'est doté d'un mandat "croissance verte et solidaire", avec un fort prisme climat dans les pays émergents, et d'une première stratégie climat. Depuis lors, le climat est monté en puissance dans les activités de financement de l'AFD. Il est devenu un marqueur de l'identité de la banque dès 2012, avec l'adoption de trois engagements fondamentaux :

- ▶ la mesure systématique de l'empreinte carbone des opérations financées (bilan carbone) et l'évaluation de leurs éventuels bénéfices en matière d'adaptation aux effets du changement climatique,
- ▶ l'objectif de consacrer 50% des financements à des projets à co-bénéfices climat dans les États étrangers, et enfin,
- ▶ une sélectivité des projets au regard de leur impact sur le climat, en tenant compte du niveau de développement des pays concernés, conduisant à l'arrêt du financement de projets fortement émissifs dans les pays émergents.

La **stratégie climat actuelle du Groupe** a été adoptée en 2017 pour une période de 6 ans (2017-2022). Cette stratégie, à la fois opérationnelle et partenariale, repose sur 4 grands engagements :

• **Assurer une activité 100% Accord de Paris** : cela signifie que l'AFD évalue chacune des opérations qu'elle finance pour s'assurer de leur cohérence avec des trajectoires de décarbonation et de résilience, au regard des politiques climat nationales, des contributions nationales déterminées (CDN) et des principaux enjeux climat des pays (atténuation,

adaptation). Cet engagement est décliné dans les stratégies sectorielles qui précisent les conditions de financement de secteurs jugés sensibles et nécessitant une plus grande sélectivité (gaz, aviation...), voire des domaines d'exclusion (financement des centrales à charbon depuis 2013, exploration, production et transport d'hydrocarbures depuis 2019...).

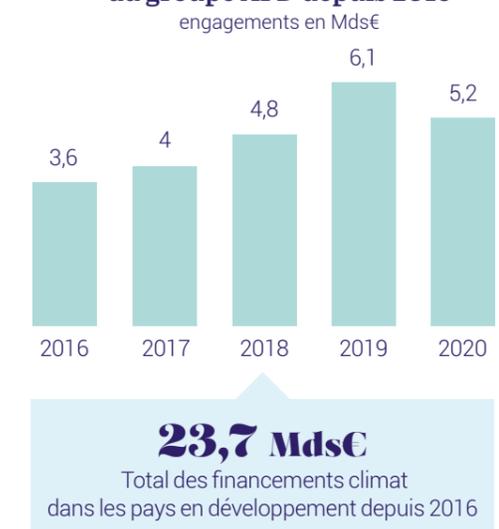
• **Augmenter les volumes de finance climat** : dédier 50% des financements octroyés annuellement à des projets ou des politiques publiques présentant des co-bénéfices climat, avec un objectif quantitatif de 5 milliards d'euros pour le climat dont 1,5 pour l'adaptation à horizon 2020. Les activités de Proparco et de l'AFD dans les territoires ultra-marins français sont dorénavant intégrées au périmètre de l'objectif 50% porté à l'échelle du groupe AFD.

• **Contribuer à la redirection des flux financiers vers des investissements cohérents avec des trajectoires bas carbone et résilientes** : cet engagement a notamment conduit le Groupe à réaliser plus de cofinancements, en particulier avec les membres d'IDFC, à développer des appuis sur le climat aux institutions financières publiques et privées, à mobiliser davantage la finance privée, à développer de nouveaux produits financiers innovants et aller chercher des ressources financières auprès du Fonds Vert pour le climat ou l'Union Européenne. Parallèlement, l'AFD continue à jouer un rôle actif sur les marchés en émettant des obligations climat – dont l'encours du Groupe au 31 décembre 2020 s'élève à 3,25 Mds EUR, auquel s'ajoute l'encours des émissions obligataires durables d'un montant de 2 Mds EUR³.

• **Co-construire les solutions et peser sur les normes** : sur l'alignement avec l'Accord de Paris au sein du groupe IDFC comme sur les risques financiers climatiques, le Groupe contribue aux débats et partage son expérience dans les différents réseaux existants. Assurant la Présidence du Club IDFC depuis 2017, l'AFD continue à mobiliser les banques publiques de développement pour mieux intégrer le climat dans leurs stratégies et opérations, et œuvre à améliorer la reconnaissance de ces acteurs dans l'architecture financière internationale ●

La **revue à mi-parcours de la stratégie climat 2017-2022**, conduite en 2020, a permis de rehausser l'ambition climat du Groupe. Elle a confirmé la nécessité de contribuer à une relance pro-climat suite à la crise COVID, renforcer l'application opérationnelle de l'engagement d'alignement avec l'Accord de Paris, utiliser la finance climat comme levier pour le financement des ODD et en particulier de la biodiversité, et amplifier la redirection des flux du secteur privé et des partenaires d'IDFC. Un cinquième engagement est venu compléter la stratégie climat : appliquer l'alignement avec l'Accord de Paris aux pratiques internes. Le Groupe s'engage à développer une politique encore plus ambitieuse en matière de maîtrise des émissions liées aux déplacements, de démarche d'achats responsables et de renforcement du Green IT ●

Évolution des financements climat du groupe AFD depuis 2016



B ■ LA FEUILLE DE ROUTE RISQUES FINANCIERS CLIMATIQUES

Une **feuille de route risques climatiques** a été approuvée par le COMEX Planète en 2019. Elle est structurée autour de 4 grands axes :

1. la prise en compte des risques financiers climatiques par le groupe AFD en tant qu'établissement de crédit,
2. la mobilisation des risques financiers pour le dialogue de politique publique avec les emprunteurs du Groupe (États, collectivités locales, institutions financières, entreprises),
3. l'élaboration d'une offre et d'outils d'analyse pour que

les partenaires financiers du groupe AFD puissent mieux prendre en compte les risques climatiques, et enfin, 4. la contribution aux débats internationaux et à l'élaboration des normes autour des risques financiers climatiques. Cette feuille de route est mise en œuvre par les équipes risques, opérations, stratégie et recherche au sein de l'AFD et PROPARGO et fait l'objet d'un suivi au niveau du COMEX Planète (voir section 3 pour plus de détails) ●

C ■ L'APPROPRIATION DES OBJECTIFS CLIMAT

Un effort soutenu de formation

Pour que la stratégie climat soit bien connue, bénéficie d'un niveau élevé d'appropriation par tous les agents du groupe AFD, et qu'elle soit mise en œuvre par toutes les directions exécutives, une formation de 3 jours est organisée chaque année, en complément des formations climat régulièrement menées pour les nouveaux arrivants de l'AFD. Entre 2017 et le premier semestre 2020, 32 sessions ont été organisées pour 527 agents du groupe AFD, soit 5 439 heures de formation climat au total. Une partie de cette offre de formation est dédiée aux risques

financiers climatiques. La formation interne sur le risque-pays intègre également depuis 2020 une session dédiée à l'appréciation du risque physique climatique et de ses conséquences macroéconomiques. Par ailleurs, de nombreuses autres formations internes, suivies chaque année par des centaines d'agents, intègrent les enjeux climatiques sous un angle plus sectoriel (formations "transition énergétique", "systèmes financiers", "transport", "eau et assainissement", "villes durables", etc.) ●

3 - <https://www.afd.fr/fr/actualites/communiqu%C3%A9-de-presse/finance-durable-succes-de-la-premiere-emission-dobligation-odd-de-lafd-pour-un-montant-de-2-milliards-deuros>

3. Gestion des risques

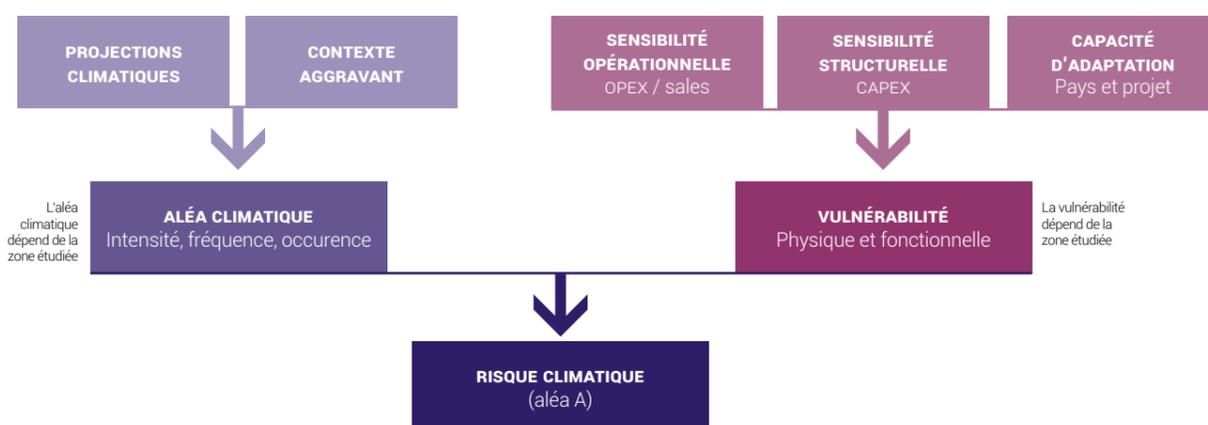
A ■ INTÉGRATION DES RISQUES PHYSIQUES

Au niveau des projets financés, une démarche d'analyse du risque climatique est en place depuis 2015 avec pour objectif de caractériser le niveau du risque, fonctionnel et/ou structurel, auquel chaque projet pourrait faire face au regard des effets attendus du changement climatique. La démarche a pour objectif d'identifier, le plus en amont possible, les projets significativement à risques, de manière à envisager,

le cas échéant, une prise en compte du risque dans l'instruction. L'outil interne, "Climate Screening", est facile d'utilisation pour les non-experts et permet de mieux anticiper les enjeux climat/adaptation du projet. La méthodologie d'analyse de la vulnérabilité climatique des projets AFD appliquée par l'outil se résume par le schéma suivant :

Focus méthodologique

Pour chaque projet, le niveau de risque est évalué au regard des 9 aléas climatiques : augmentation de la température moyenne, augmentation des précipitations moyennes, diminution des précipitations moyennes, vagues de chaleur, feux de forêt, pénurie d'eau, inondations et glissements de terrain, cyclones, érosion côtière et submersion marine.



En 2020, l'outil a été mis à jour et diffusé largement au sein du groupe AFD, avec l'objectif d'augmenter le nombre d'utilisateurs.

L'outil, dont la version originale est en français, est en cours de traduction en espagnol et en anglais.

Au niveau des emprunteurs, les méthodologies de cotation – qui permettent d'attribuer des notes de crédit aux emprunteurs non souverains – invitent à prendre en compte, dans la partie qualitative de l'analyse, leur exposition directe (via leurs actifs) ou indirecte (via leurs chaînes de valeur) aux chocs physiques, leur capacité à en évaluer les impacts, et à gérer ces risques. Néanmoins, la difficulté de croiser les modèles climatiques et l'analyse financière (essentiellement liée aux horizons de temps) et la nécessité de mettre en avant l'importance des risques climatiques comme un sujet d'analyse à part entière

ont conduit le groupe AFD à développer un outil de notation "risques physiques", indépendant des outils risques existants. Cet outil est une matrice de croisement pays / secteur pour cinq aléas climatiques, qui détermine si l'emprunteur est en risque très élevé / élevé / moyen ou faible.

Une fois les zones de risques identifiées, les mesures de prévention du risque sont prises en compte à travers des questionnaires propres à chaque type d'emprunteur, et un score final est attribué. Ce score est désormais intégré dans les systèmes d'information de l'AFD, à côté de la note de crédit de la contrepartie, et permet d'avoir une vision agrégée annuelle du risque sur le portefeuille. Si un risque élevé est identifié pour un client donné, l'AFD peut lui proposer de l'accompagner dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation.

Matrice de croisement pays / secteur pour les risques physiques

Pays Secteur	Mayotte Production & distribution d'eau	Note initiale CID	Point d'attention à mentionner en CID	Atténuation du risque identifiée lors de l'instruction ?	Note finale
Cyclones	Valeur de risque du pays Valeur de risque du secteur	●●	!	oui	●●
Montée du niveau de la mer	Valeur de risque du pays Valeur de risque du secteur	●●	!	non	●●
Précipitations extrêmes	Valeur de risque du pays Valeur de risque du secteur	●●	!	non	●●
Stress hydrique	Valeur de risque du pays Valeur de risque du secteur	●●	!	oui	●●
Stress thermique	Valeur de risque du pays Valeur de risque du secteur	●●	✓		●●

Pour les emprunteurs souverains, un cadre méthodologique pour évaluer les conséquences macroéconomiques et financières du risque physique climatique a également été défini. L'appréciation du niveau de risque physique climatique par secteur économique dans un pays donné (matrice de croisement pays/secteur) est mise en regard de la structure économique du pays et la situation des finances publiques pour déterminer les risques pesant sur la capacité de l'État à rembourser sa dette. Des indicateurs tels que le poids des secteurs économiques vulnérables aux effets du changement climatique dans la valeur ajoutée totale, dans les exportations (pour apprécier la capacité du pays à générer des devises) et dans les recettes publiques sont mobilisés. De même, les conséquences économiques des chocs majeurs liés au changement climatique (tels que les cyclones, les inondations ou les sécheresses) observés dans le passé sont analysées (impact à long terme sur la croissance du PIB réel et sur les dépenses publiques, etc.). Enfin, les effets sociaux du réchauffement climatique (migrations, intensification de la concurrence pour l'accès aux ressources, etc.) sont pris en compte sous l'angle de leur impact sur les finances publiques (hausse des transferts entre l'État et les collectivités locales, etc.).

Au niveau du portefeuille de prêts de l'AFD : Une cartographie de l'exposition du portefeuille du groupe AFD aux risques climatiques physiques a été réalisée courant 2018, avant la généralisation de l'évaluation des risques physiques pour chaque emprunteur. L'échantillon analysé représente 80 % du portefeuille de prêts du groupe AFD au 31/12/2017, 60 % du total bilan et 20 % des emprunteurs, soit près de 200 emprunteurs analysés. Chaque emprunteur a obtenu un score d'exposition aux risques physiques, le score étant lui-même composé de 5 indicateurs d'aléas climatiques (chaleur extrême, précipitations extrêmes, hausse du niveau de la mer, cyclones, sécheresse). Au total, 61 % des emprunteurs de l'échantillon se sont vus attribuer au moins un point d'attention, ce qui signifie que ces emprunteurs ont un score d'exposition à un aléa climatique supérieur ou égal au 90^{ème} percentile de l'échantillon de l'AFD. 15 % des contreparties (14 % en termes d'encours) sont ressorties avec 2 points d'attention et seulement 6 contreparties (soit 3 % des contreparties et 2 % en termes d'encours) ont trois points d'attention ●

B ■ INTÉGRATION DES RISQUES DE TRANSITION

Au niveau des projets financés

Tous les projets font l'objet d'une mesure de leur empreinte carbone⁴. Le calcul des émissions générées ou des émissions réduites ou évitées par le projet est effectué ex ante à l'aide d'un outil inspiré du Bilan carbone de l'ADEME. Le groupe AFD publie annuellement le volume agrégé des émissions évitées par les projets d'atténuation. Le Groupe a également mis en place une sélectivité des opérations permettant de limiter l'impact émissif du portefeuille de projets, en prenant en compte le niveau de développement des pays. Cette grille de sélectivité peut conduire à écarter certains projets des financements AFD. Cette grille distingue 3 catégories : projet d'atténuation ou "neutre", projet émissif ou projet fortement émissif, c'est-à-dire générant plus d'1M de tonnes de CO₂ par an et qui sont écartés des financements de l'AFD (à l'exception des pays pauvres prioritaires et d'Afrique Subsaharienne, pour lesquels des exceptions sont possibles).

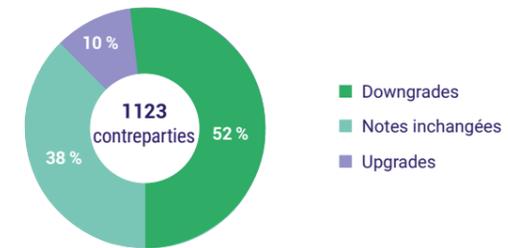
Au niveau des emprunteurs, les méthodologies de cotation des emprunteurs non souverains prennent en compte le risque de transition dans l'analyse du positionnement de l'emprunteur sur son marché et notamment le risque d'évolution technologique. Cette analyse sera complétée par le déploiement d'un outil de notation du "risque de transition" pour tous les emprunteurs AFD en 2021. S'agissant des emprunteurs souverains, l'analyse de la résilience macro-énergétique a été intégrée dans la méthodologie d'évaluation des risques pays/souverains de l'AFD. Elle permet d'apprécier la vulnérabilité énergétique des pays et ses conséquences macroéconomiques. Une étude est en cours de réalisation pour quantifier l'intensité carbone et l'empreinte écologique d'un certain nombre d'agrégats économiques pertinents (recettes fiscales de l'État, exportations, etc.) de manière à apprécier l'exposition au risque de transition des emprunteurs souverains.

En 2020, le groupe AFD a participé à un exercice de **stress-test** piloté par l'ACPR (autorité de contrôle prudentiel et de résolution) sur le risque de transition. Les travaux réalisés ont permis de conclure à un impact limité du stress sur les notes de crédit, y compris dans

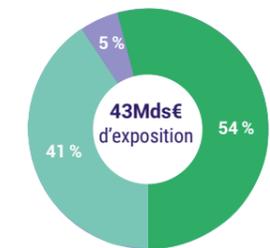
le scénario le plus adverse (dégradation moyenne d'un cran à horizon 2050 dans le scénario adverse "transition accélérée", dégradation moyenne de 0,03 cran dans le scénario central de "transition ordonnée").

Évolution des notes de crédit 2019-2050 (scénario adverse)

EN NOMBRE DE CONTREPARTIES
(base 31/12/2019)

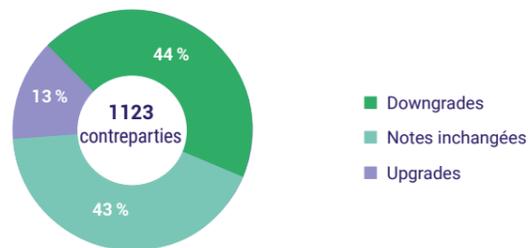


EN VOLUME D'EXPOSITION
(base 31/12/2019)

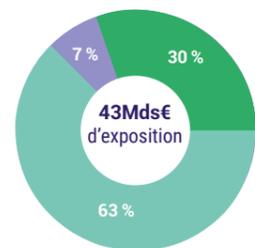


Évolution des notes de crédit 2019-2050 (transition ordonnée)

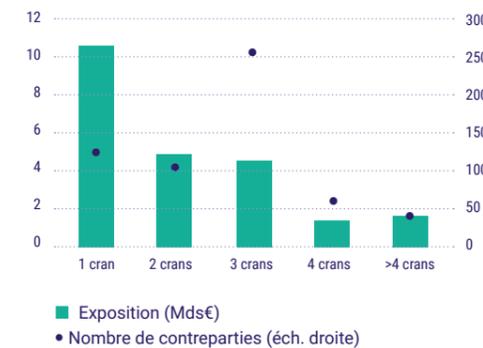
EN NOMBRE DE CONTREPARTIES
(base 31/12/2019)



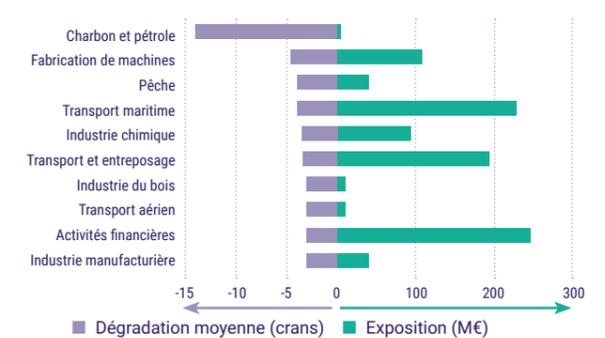
EN VOLUME D'EXPOSITION
(base 31/12/2019)



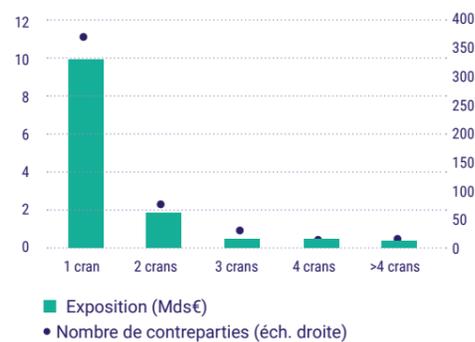
DÉTAIL DES CONTREPARTIES DÉGRADÉES
(base 31/12/2019)



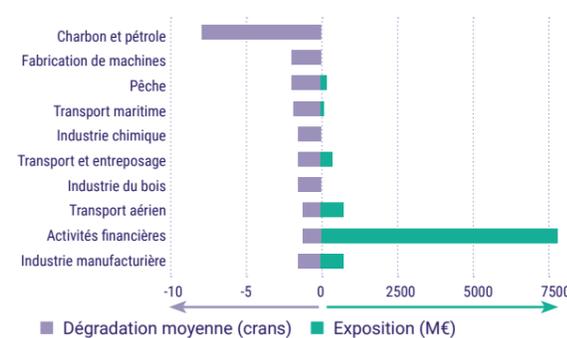
TOP 10 DES SECTEURS LES PLUS IMPACTÉS
(base 31/12/2019)



DÉTAIL DES CONTREPARTIES DÉGRADÉES
(base 31/12/2019)



TOP 10 DES SECTEURS LES PLUS IMPACTÉS
(base 31/12/2019)



Ce résultat s'explique par le faible niveau d'exposition de l'AFD sur les secteurs les plus émissifs, résultant de la mise en application de la stratégie "50 % Climat" et "100 % Accord de Paris" adoptée par le Groupe. Cependant l'exercice a permis d'identifier

le secteur financier comme un secteur vecteur de contagion potentielle du risque de transition au sein du portefeuille AFD et demandant un effort d'approfondissement méthodologique et d'analyse ●

4 - Hors appuis budgétaires et certaines opérations d'intermédiation financière

C ■ ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES ET CLIENTS

Au-delà de la gestion de ses propres risques, l'AFD sensibilise ses partenaires et clients, notamment dans le secteur financier, à la thématique des risques financiers climatiques. Cela se matérialise par une offre d'appui en assistance technique déployée depuis 2019 auprès des acteurs des systèmes financiers partenaires du groupe AFD.

Sur ce sujet, l'offre du groupe AFD vise à construire des systèmes financiers résilients face aux risques climatiques et au service de la transition vers des modèles économiques plus durables.

L'offre est articulée autour de deux axes :

- ▶ inciter les acteurs du système financier à adopter des démarches et des outils d'intégration des risques financiers climatiques,
- ▶ mobiliser les risques climatiques dans le dialogue de politiques publiques avec les régulateurs et superviseurs financiers. Plusieurs projets intègrent cette dimension, tant auprès d'institutions financières qu'auprès des régulateurs et superviseurs des systèmes financiers.

L'AFD développe également des programmes de recherche, en lien étroit avec les gouvernements, banques centrales et autorités de régulation, visant à conduire des diagnostics approfondis sur les risques financiers climatiques et à élaborer des recommandations de politiques publiques et de stratégies de gestion des risques pour les acteurs non-souverains. À cet effet, l'AFD mobilise, au travers du programme GEMMES⁵, ses capacités internes de modélisation macroéconomique pour co-construire des analyses sur les effets du changement climatique ou des politiques publiques de transition énergétique, avec ses partenaires (institutionnels et académiques). Les outils de modélisation macroéconomique développés dans le cadre du programme permettent notamment d'évaluer les impacts socio-économiques des choix de politiques publiques en matière d'action climatique. L'objectif de ces outils d'aide à la décision est d'éclairer les ministères sur la manière de réconcilier les ambitions des trajectoires économiques et climatiques.



Créé en 2011, c'est un club de 26 banques de développement nationales et régionales du monde entier, majoritairement actives sur les marchés émergents. IDFC est le plus grand fournisseur de financement public du développement et du climat au monde, avec 4 000 milliards USD d'actifs combinés et des financements annuels supérieurs à 600 milliards USD, dont 150 milliards USD de finance climat. Les membres de l'IDFC ont la fonction unique de soutenir les politiques nationales tout en transférant les priorités internationales dans leurs propres périmètres. Le Club s'est engagé à mobiliser mille milliards USD d'investissements climat entre 2020 et 2025, avec une part croissante sur l'adaptation.

Le Club, présidé depuis 2017 par l'AFD, est vecteur d'influence de la communauté des banques publiques de développement, en particulier sur le climat. Il a joué un rôle moteur pour pousser l'engagement d'alignement avec l'Accord de Paris et les ODD au sein de la coalition des 450 banques publiques de développement lors de la première édition du sommet Finance en Commun en novembre 2020.

La Facilité Climat IDFC, hébergée par l'AFD, a pour but de soutenir la coopération entre les membres du Club sur le climat, et de renforcer leur capacité de prise en compte du climat dans leurs financements. Plusieurs chantiers structurants sont menés, en particulier la prise en compte des risques physiques et de transition, l'élaboration d'une boîte à outils pour la comptabilisation de la finance climat, le développement d'un cadre opérationnel et d'outils pour que les membres IDFC s'alignent avec l'Accord de Paris.

L'AFD développe également un programme de recherche sur les risques et opportunités de transition à partir d'une approche microéconomique et financière. Une première étude pilote en Afrique du Sud a été conduite⁶ et des études similaires sont envisagées sur d'autres géographies. Ces études ont vocation à éclairer la décision publique relative aux politiques de transition bas carbone dans un nombre important de secteurs (énergie, ressources fossiles, transport, industrie, agriculture). En analysant de façon désagrégée les scénarios de transition, les relations économiques, et les dynamiques d'acteurs, cette approche permet également aux entreprises, institutions financières et collectivités locales d'engager des réflexions stratégiques afin de réduire et de mieux gérer leur exposition aux risques de transition, et d'exploiter les opportunités offertes par cette transition. Ce programme de recherche et le dialogue multi-acteurs qui l'accompagne vise à une meilleure prise en compte des éventuels effets économiques des dynamiques de transition bas carbone afin d'en renforcer la stabilité financière et sociale ●



MAYOTTE - Installations photovoltaïques |

5 - Le projet de recherche "GEMMES" (*General Monetary and Multisectoral Macrodynamics for the Ecological Shift*) a pour objectif de développer un outil de modélisation macroéconomique capable d'éclairer l'action publique sur les scénarios de transition énergétique.

6 - <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/understanding-the-impact-of-a-low-carbon-transition-on-south-africa/>



© Preshanth Vishwanathan / AFD



© Zuleika de Souza / AFD

INDE - Métro de Cochín
BRÉSIL - Bus Rapid Transit (BRT) de Curitiba

4. Métriques risques et opportunités

A ■ FINANCE CLIMAT ET TONNES CO₂ ÉVITÉES

Finance climat : Depuis 2012, l'AFD s'est engagée à dédier 50 % de ses financements à des projets présentant des cobénéfices climat. Depuis 2018, cet engagement s'applique au groupe AFD (y compris Proparco et les activités de l'AFD dans l'outre-mer). En 2019, le Groupe a atteint et dépassé les cibles de finance climat fixées en 2015 et rehaussées en 2017, soit 5 milliards d'euros pour le climat dont 1,5 pour l'adaptation d'ici à 2020.

Malgré la crise Covid, le groupe AFD a atteint cet objectif en 2020, avec 5,2 milliards d'euros de finance climat dont 2,1 milliards pour l'adaptation. Ce sont 2,6 milliards d'euros qui ont été consacrés à l'**atténuation**, et qui vont permettre d'économiser 4,6 millions de tonnes de CO₂ par an sur la durée de vie des projets. Ces projets ont pour objectif principal de réduire et d'éviter les émissions de gaz à effet de serre. Ils peuvent également favoriser le stockage du carbone (dans les sols ou les arbres, par exemple). Pour cela, ils visent très souvent le déploiement des énergies renouvelables, le développement sobre en carbone des villes (en appuyant les politiques de transports en commun, par exemple), l'efficacité énergétique, le traitement et la valorisation des déchets, la lutte contre la déforestation ou encore le soutien de l'agriculture durable dans un contexte de réchauffement climatique.

En 2020, 2,1 milliards d'euros de financements de projets ont été dédiés à l'**adaptation**. L'adaptation vise à faire face aux changements climatiques actuels et futurs (aggravation des sécheresses, accroissement des risques d'inondation, élévation du niveau marin...) pesant sur les projets eux-mêmes (adaptation du projet) ou sur leur environnement (adaptation par le

projet). Cela inclut la gestion des risques au sein de toute la filière du projet qui s'insère en amont (ses fournisseurs, par exemple) ou en aval (ses débouchés, ses routes d'accès).

En 2020, **les prêts de politique publique** en faveur du climat ont atteint 553,5 millions d'euros. Ces prêts prennent la forme d'aides budgétaires sectorielles. Ils constituent un axe essentiel d'appui à l'émergence de trajectoires de développement bas carbone et résilient.

Parmi les financements à co-bénéfices climat, le groupe AFD trace désormais les financements qui s'appuient sur **des solutions fondées sur la nature**. En 2019, 400 millions d'euros de projets climat ont été favorables à la biodiversité. Cette part continuera à augmenter, conformément au nouvel engagement pris par l'AFD de dédier 30 % de ses financements climat à des solutions basées sur la nature d'ici à 2025⁷.

En 2020, sur le plan géographique, l'activité dédiée au climat s'est concentrée en Afrique (1,7 milliard d'euros) et en Orient (1,7 milliard d'euros), en Amérique latine (996 millions d'euros) et dans les Trois Océans⁸ (326 millions d'euros) ●

7 - La part des financements climat des projets présentant un marqueur CAD Rio/Biodiversité 1 ou 2, est comptabilisée comme finance « climat-biodiversité ».

8 - Cette part est rapportée à la finance climat totale de l'AFD pour calculer le pourcentage de finance climat favorable à la biodiversité.

8 - Pays de l'océan Pacifique, Atlantique et Indien.

B ■ ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

À L'AFD

Le groupe AFD a renforcé l'application de son engagement d'assurer une activité 100 % Accord de Paris en adoptant une feuille de route holistique.

Celle-ci est articulée autour de 3 niveaux d'alignement avec l'Accord de Paris :

1. alignement à travers le dialogue de politique publique des pays,
2. alignement stratégique de l'institution elle-même,
3. alignement des opérations.

Depuis 2017, l'AFD a développé plusieurs outils dans le but de faciliter l'analyse de l'alignement par les équipes opérationnelles :

Avis Développement Durable

Mis en place en 2013, le dispositif Analyse et Avis Développement Durable vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement du Groupe. Il a évolué en 2017 pour intégrer les nouvelles orientations de la stratégie climat et la cohérence des projets avec l'Accord de Paris : la nouvelle grille d'analyse détaille les critères de notation de projets "bas carbone" (dimension 5a) et/ou "résilients" (dimension 5b), selon une approche qualitative.

La notation a une amplitude de - 2 à + 3 : les projets recevant une note négative sont ceux qui se révèlent "incohérents avec les objectifs de politique climat du pays ou les enjeux identifiés dans le cadre d'analyse de sa trajectoire bas carbone", "incohérents avec les objectifs adaptation des politiques publiques et représentant un risque d'accroître la vulnérabilité de la zone", "exposés à des risques climatiques négatifs sans prendre de mesure d'adaptation pour y faire face", ou "impliquant un effet structurant de verrouillage à long terme".

La sélectivité induite par l'engagement "100 % Accord de Paris" est tout d'abord réalisée par les équipes opérationnelles, lors de l'identification des projets. Les projets sont ensuite soumis à avis développement durable⁹ qui analyse notamment l'alignement à l'accord de Paris de chaque opération, à la fois sous l'angle de la transition bas carbone et sous l'angle résilience, comme indiqué ci-dessus. En 2019, deux tiers environ des projets (en volume de financement) ont obtenu une notation positive sur le sujet (ce qui signifie que les projets agissent favorablement pour le climat). Le tiers restant des projets est compatible (notation neutre "0").

Analyses pays

Pour chaque pays d'intervention, des "fiches pays climat" ont été élaborées pour éclairer les analyses de développement durable des projets, soutenir le dialogue de politiques publiques avec les autorités nationales, et la rédaction de l'ensemble des stratégies géographiques. Ces fiches, ainsi que les stratégies sectorielles, contribuent à l'identification des projets en amont.

L'AFD a déployé 3 outils pour accompagner les trajectoires de long terme des pays. La Facilité 2050 pour appuyer la transition vers des trajectoires bas-carbone et résilientes, la Facilité Adapt'Action pour catalyser des investissements résilients dans les pays les plus vulnérables et l'outil de modélisation GEMMES pour identifier les impacts macro-économiques du changement climatique.

Analyse Accord de Paris de Proparco

En novembre 2018, PROPARCO a formalisé sa démarche "100 % Accord de Paris", s'engageant à ne plus financer des opérations incompatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Cette approche se concentre sur l'analyse des opérations en instruction présentant un niveau de risque élevé du fait des caractéristiques suivantes :

1. un niveau élevé d'émissions de GES de l'investissement ou de la filière (approche par l'empreinte carbone),
2. une vulnérabilité aux effets du changement climatique (approche par le screening "vulnérabilité"),
3. un effet structurel direct ou induit du projet sur l'économie d'un pays, d'une filière, d'un territoire ou d'une communauté (évaluation relative par l'équipe projet).

Ces analyses Accord de Paris se basent sur différents éléments : le bilan carbone, les données de projet, l'étude de faisabilité et l'étude d'impact E&S, la Contribution Nationale Déterminée des pays à l'Accord de Paris, la fiche Climat par pays réalisée en interne et d'autres données complémentaires sur le pays ou la filière.

La décision de financement/investissement prend en compte les éléments de l'analyse et les recommandations. Lorsque le risque d'incohérence apparaît élevé ou lorsque l'équipe ne dispose pas d'assez d'éléments pour l'analyse, un arbitrage de la Direction Générale est requis ●



Alignement avec l'Accord de Paris pour IDFC

Après l'annonce faite lors du One Planet Summit de 2017, les 26 banques de développement regroupées au sein du club IDFC ont continué de progresser dans la définition et l'opérationnalisation de leur engagement de s'aligner avec l'Accord de Paris sur le climat. Lors de la COP24 en 2018, elles ont publié un *Position paper* autour de six éléments clés constituant selon elles une définition d'alignement avec l'Accord de Paris :

1. Augmenter les financements pour le climat
2. Soutenir les politiques climat des pays
3. Catalyser les investissements et mobiliser les financements privés (échelles locale et internationale)
4. Financer l'adaptation et la résilience, en particulier pour les pays les plus vulnérables
5. Soutenir la transition des énergies fossiles vers les renouvelables
6. Transformer les pratiques internes des institutions membres.

Dans le cadre du Sommet Ambition Climat de 2019, les banques du réseau IDFC ont renforcé leurs engagements.

Elles ont annoncé :

- la mobilisation de 1000 MdsUSD d'ici à 2025 en faveur du climat,
- un partenariat avec le Fonds Vert pour le Climat,
- la création d'une Facilité Climat IDFC de renforcement de capacités. Lors du Sommet Finance en Commun en 2020, l'engagement pris par les membres d'IDFC de s'aligner avec l'Accord de Paris a été repris et amplifié par la coalition des 450 banques publiques de développement.

9 - Echantillon de 243 opérations de l'AFD ayant fait l'objet d'un avis développement durable, d'un montant cumulé de 9,1 Mds€ octroyés en 2019. Cela représente 83 % des montants engagés par l'AFD.

C ■ ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS CLIMAT ET DURABLES

Le groupe AFD a été en 2014 le premier émetteur du secteur public français d'une obligation verte, axée sur le climat (1 Md EUR à 10 ans), puis, en 2017, il a adopté un cadre programmatique d'émissions climat et poursuivi sa politique d'émission régulière de Climate Bonds.

Le Groupe a franchi une nouvelle étape en 2020 dans ce domaine, avec la publication d'un cadre programmatique renouvelé et axé autour des Objectifs de Développement Durable (ODD)¹⁰.

Ce nouveau document de référence a pour but de refléter les actions du Groupe dans toute leur dimension, environnementale et sociale ; il suit naturellement

les quatre piliers des *Green Bond Principles & Social Bond Principles* auxquels l'AFD a adhéré, à savoir la justification de l'utilisation des fonds, le processus d'instruction des projets financés, le suivi des flux et l'exigence de reporting robuste.

Le Groupe a ainsi émis un emprunt inaugural ODD de 2 Mds EUR à 7 ans en octobre 2020, au format sustainable bond. Au 31 décembre 2020, l'encours de climate bonds – incorporés dans ce nouveau framework – est de 3,25 Mds EUR et celui de sustainable bonds de 2 Mds EUR ●

D ■ MOBILISATION DU SECTEUR PRIVÉ POUR LE CLIMAT

Mobiliser le secteur privé pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

En 2020, Proparco a accompagné la transition énergétique tout en améliorant l'accès des entreprises et des populations à l'énergie renouvelable à travers le financement de 13 projets qui devraient permettre d'éviter 719 000 teq CO₂ en moyenne par an, dont 85 % dans les pays au revenu intermédiaire inférieur et 28 % dans les pays fragiles ou en conflit.

Représentant 266 millions d'euros de co-bénéfices climat, il s'agit de :

- sept lignes de crédit dédiées ou partiellement dédiées climat auprès d'institutions financières au Kenya, Costa Rica, Paraguay, Brésil, en Turquie et au Vietnam,
- deux projets "entreprises" dans le secteur agricole au Nigéria et celui des services au Cameroun,
- quatre projets d'infrastructures solaires.

Mobiliser le secteur privé pour la mise en œuvre de pratiques plus résilientes

En 2020, Proparco a amplifié ses financements en faveur de projets privés contribuant à une adaptation ou à une meilleure résilience des économies et des populations aux impacts du changement climatique à travers la signature de trois projets avec une composante adaptation. Cela représente 19 millions d'euros de co-bénéfices, dans des secteurs particulièrement exposés au changement climatique, à savoir l'agriculture et les industries manufacturières au Zimbabwe, au Kenya et en Égypte.

Mobilisation de la finance privée pour le climat

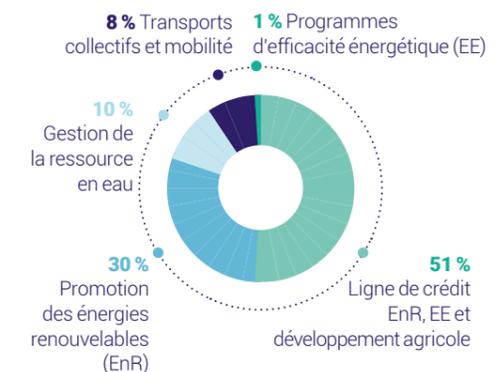
1,7 Md€ de finance privée ont été mobilisés par les projets à co-bénéfices climat autorisés par le groupe AFD en 2020 selon la méthodologie portée par l'OCDE, dont 424 M€ par des projets autorisés par Proparco. Cela représente un ratio de mobilisation de 0,3. Les lignes de crédit accordées à des banques publiques de développement et à des banques commerciales constituent le principal instrument mobilisateur de la finance privée : 91 % de la finance privée mobilisée en 2020 ●

Évolution depuis 2017

Engagements en M€



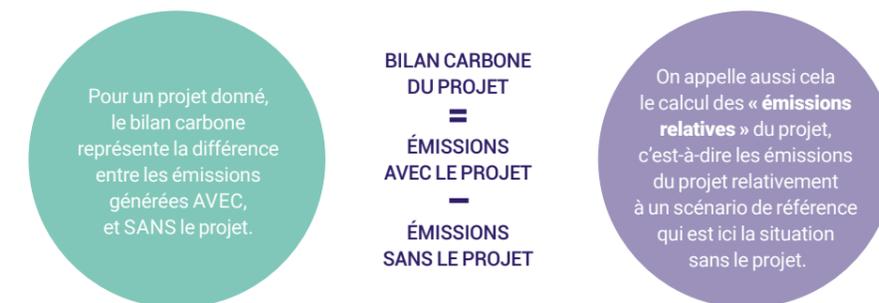
Répartition par secteur



E ■ ÉMISSIONS CARBONE

Dès que cela est possible, le groupe AFD réalise un "bilan carbone" des projets pour lesquels un financement est envisagé, notamment les projets d'infrastructures.

Pour un projet donné, le bilan carbone représente la différence entre les émissions générées avec, et sans le projet :



Il est possible de raisonner ainsi à l'échelle d'un portefeuille de projets. L'impact des projets d'atténuation de 2020 s'élève à 4,6 MtCO₂ évitées par an. Le reste des projets approuvés en 2020, qui ne sont pas des projets d'atténuation, ont des émissions relatives positives qui s'élèvent à 0,8 MtCO₂ par an. Ainsi, en 2020, l'impact favorable des projets d'atténuation est très supérieur à l'impact négatif du reste du portefeuille, et les financements du groupe AFD dans les secteurs de l'agriculture, de

l'énergie, des transports, de l'eau, des systèmes financiers et de la ville ont, globalement, un bilan carbone favorable qui s'élève à 3,8 MtCO₂ évitées par an.

Pour l'année 2020, ce résultat s'explique par de nombreux reports d'investissement et des financements d'infrastructures, y compris dans des secteurs traditionnellement très émissifs comme l'élevage, la riziculture irriguée ou l'industrie ●

Émissions relatives des projets financés en 2020 dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des transports, de l'eau, des systèmes financiers et de la ville

MteqCO ₂ /an	Projets atténuation	Autres projets	Émissions relatives totales
Émissions relatives	-4,6	0,8	-3,8

10 - <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-10-07-33-42/cadre-emission-odd-afd.pdf>

F ■ EMPREINTE CARBONE DU GROUPE

Au niveau de l'institution, le groupe AFD mesure ses émissions de CO₂ (scope 1 et 2) et compense.

Le Groupe mesure depuis 2006 son empreinte environnementale interne, procède depuis 2007 à la compensation des émissions de gaz à effet de serre liées à son fonctionnement interne, veille à contenir ses consommations d'eau, d'énergie, et favorise des modes de déplacement doux pour ses collaborateurs, qu'elle appuie par une démarche de sensibilisation. Ces actions sont actuellement développées et mises en œuvre dans le cadre de la politique RSO 2018-2022, qui vise la maîtrise de l'empreinte environnementale et sociétale directe du Groupe¹¹. Les engagements 100 % Accord de Paris et 100 % Lien social conduisent aussi le groupe AFD à accélérer la trajectoire de réduction de son empreinte carbone directe et à adopter des comportements plus responsables collectivement et individuellement dans son fonctionnement interne.

Le Groupe se mobilise pour maîtriser ses émissions

directes de gaz à effet de serre (GES) en agissant simultanément sur la réduction de ces émissions et sur leur compensation par des actions contribuant aux ODD.

Cette dynamique s'articule autour de quatre axes :

1. la réalisation annuelle du Bilan Carbone Groupe suivant la méthodologie de l'Ademe intégrant le scope 1 et 2 résultant du fonctionnement interne du groupe AFD ;

2. la mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires permettant de réduire l'empreinte écologique de l'AFD, notamment sur les thématiques suivantes : achats responsables, efficacité énergétique et énergies renouvelables, déplacements, gestion des déchets ;

3. la compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité en finançant des projets environnementaux dans les pays en développement (achat de crédits carbone)¹² ;

4. la sensibilisation en interne sur les enjeux 100 % Accord de Paris et 100 % Lien social.

L'empreinte carbone des pratiques professionnelles internes à l'AFD

Au Siège : le bilan révèle une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 23 % entre 2020 (21 388 teq CO₂ soit 12,2 teq CO₂ par agent) et 2019 (27 939 teq CO₂ soit 16,7 teq CO₂ par agent) liée au contexte sanitaire qui a impliqué la réduction importante des déplacements des agents en mission.

Dans le réseau : le bilan carbone du réseau du Groupe étant réalisé chaque année en fin du premier semestre N+1, les chiffres communiqués ici sont ceux de 2019. Les activités des 90 agences incluses dans le périmètre total ont généré environ 12 600 teq CO₂, soit une augmentation de 11 % par rapport aux émissions évaluées en 2019 sur les données 2018. Le ratio d'émissions par agence a quant à lui diminué en raison de l'extension du réseau — 140 teq CO₂ en moyenne par agence 2019 contre 147 teq CO₂ en 2018 — tandis que les émissions rapportées au nombre d'agents ont légèrement augmenté — 12 teq CO₂ en moyenne par agent en 2019 contre 11 teq CO₂ en 2018 — en corrélation avec l'augmentation des déplacements aériens (+ 14 % des émissions GES sur le poste).

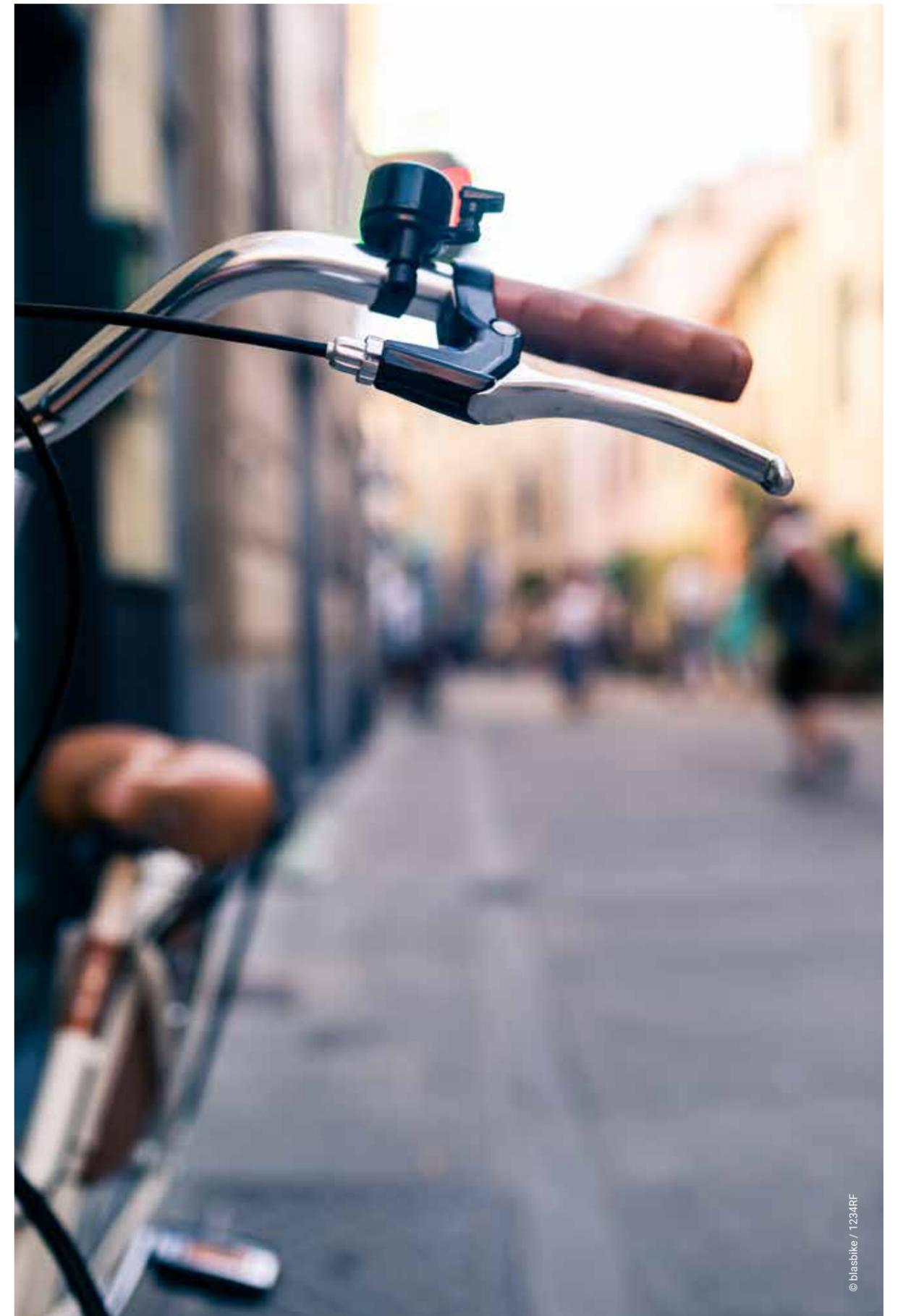
Depuis fin 2020, la mise en place du projet "Trajectoire Bas Carbone" a pour but de définir toutes les actions visant à limiter l'impact des pratiques professionnelles de l'AFD sur le climat et l'environnement.

Le projet cherche également à accompagner les collaborateurs à adopter des comportements plus écoresponsables, en limitant la consommation de

ressources polluantes et en optimisant l'utilisation des ressources dans le cadre collectif mais également individuel. À partir d'un état des lieux précis des initiatives déjà mises en place et des meilleures pratiques externes observées, un plan d'action doit être défini, avec des objectifs chiffrés et mesurables ●

11 - <https://www.afd.fr/fr/ressources/politique-de-responsabilite-societale-du-groupe-afd-2018-2022>

12 - En 2020, l'AFD a ainsi soutenu deux projets, de biogaz au Sichuan (Chine) et de foyers de cuisson améliorées en Ouganda, labellisés Gold Standard et qui présentent tous deux d'importants co-bénéfices environnementaux et sociaux.



Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



Tel: +33 1 53 44 31 31
5, rue Roland Barthes, 75 598 Paris Cedex 12 - France

www.afd.fr
Facebook : [AFDOfficiel](#)
Twitter : [@AFD_France](#) | [@AFD_en](#)